



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MEUSE

DIRECTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES
ET DE LA RÉGLEMENTATION

BUREAU DE L'ADMINISTRATION
GÉNÉRALE ET DES ÉLECTIONS

BAR LE DUC, le 5 juillet 2012

**ARRÊTÉ N° 2012-1361 FIXANT LA LISTE DES PERSONNES HABILITÉES A DISPENSER
LA FORMATION DES PROPRIÉTAIRES OU DÉTENTEURS DE CHIENS DANGEREUX PRÉVUE
A L'ARTICLE L. 211-13-1 DU CODE RURAL ET DE LA PÊCHE MARITIME**

Le Préfet de la Meuse,
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code rural et de la pêche maritime et notamment les articles L. 211-13-1 et R. 211-5-3 à R. 211-5-6

VU la loi n° 2008-582 du 20 juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux,

VU l'arrêté ministériel du 8 avril 2009 modifié fixant les conditions du déroulement de la formation requise pour l'obtention de l'attestation d'aptitude prévue à l'article L. 211-13-1 du code rural et de la pêche maritime,

VU l'arrêté ministériel du 8 avril 2009 modifié fixant les conditions de qualification et les capacités matérielles d'accueil requises pour dispenser la formation et délivrer l'attestation d'aptitude prévues à l'article L. 211-13-1 du code rural et de la pêche maritime,

VU les dossiers de demande d'habilitation réceptionnés en préfecture à la date de signature du présent arrêté,

SUR proposition de la Secrétaire Générale de la Préfecture,

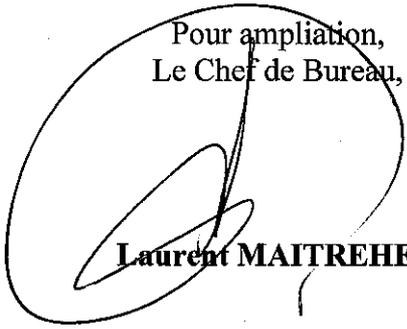
ARRÊTÉ

ARTICLE PREMIER : La nouvelle liste départementale des personnes habilitées à dispenser la formation des propriétaires ou détenteurs de chiens dangereux prévue à l'article L. 211-13-1 du code rural et de la pêche maritime, est fixée conformément à l'annexe du présent arrêté.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté préfectoral n° 2011-18 du 6 janvier 2011 fixant la liste des personnes habilitées à dispenser la formation des propriétaires ou détenteurs de chiens dangereux prévue à l'article L. 211-13-1 du code rural et de la pêche maritime.

ARTICLE 3 : La Secrétaire Générale de la Préfecture, la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de la Meuse, les formateurs habilités, les Sous-Préfets de COMMERCY et de VERDUN, le Colonel, Commandant le Groupement de Gendarmerie de la Meuse, le Commissaire, Directeur Départemental de la Sécurité Publique, les Maires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Meuse.

Pour ampliation,
Le Chef de Bureau,



Laurent MAITREHEU

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire Générale,



Hélène COURCOUL-PETOT

**Annexe à l'arrêté préfectoral fixant la liste des personnes habilitées à dispenser
la formation des propriétaires ou détenteurs de chiens dangereux**

Identité du formateur	Adresse professionnelle	Coordonnées téléphoniques	Nature du diplôme, titre ou qualification du formateur	Lieux de délivrance des formations
M. PROD'HON Sylvain	Au Domaine de Maryanne 20 Rue Haute 55200 FRÉMERÉVILLE SOUS LES COTES	06.21.69.66.55	Certificat de capacité relatif à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques + Certificat d'Etudes pour les Sapiteurs au Comportement Canin et Accompagnement des Maîtres	55200 FRÉMERÉVILLES SOUS LES COTES 20 Rue Haute Au domicile des particuliers
Mme CHARLES Catherine	Établissement canin de POURU-AUX-BOIS 1 Route de Pouru Saint Rémy 08140 POURU AUX BOIS	03.24.26.32.15	Certificat de capacité relatif à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques	08140 POURU AUX BOIS 1 Route de Pouru Saint Rémy Le cas échéant, dans une salle ou un local mis à disposition par les collectivités locales du département de la Meuse
M. MICHAUX Jean-Michel	Institut Scientifique et Technique de l'Animal en Ville (I.S.T.A.V.) 85 Avenue Pasteur 93260 LES LILAS	01.43.62.67.82	Docteur vétérinaire	I.S.T.A.V. 85 Avenue Pasteur 93260 LES LILAS ou dans tout autre local mis à disposition par les collectivités locales
M. THIRIOT Romuald	6 Route de Rougemont 25110 BAUME LES DAMES	03.63.35.41.01 ou 06.72.13.53.72	Brevet Professionnel "Educateur canin"	Au domicile des particuliers
M. DESREUX Henry	LA CORVÉE 08250 APREMONT	06.64.93.52.42	Certificat de capacité pour le dressage et l'éducation de chiens + Certificat d'Etudes pour les Sapiteurs au Comportement Canin et Accompagnement des Maîtres	Au domicile des particuliers
Melle STEUER Géraldine	Le Bois Bachin 55120 LES ISLETTES	06.83.23.72.59	Certificat de capacité relatif à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques	55120 LES ISLETTES Salle des Fêtes

Mme DOUROUX – LAPEL Pascale	Clinique vétérinaire Saint-François 14 Rue du Fort de Vaux 55100 VERDUN	06.18.71.39.75	Docteur vétérinaire	Clinique vétérinaire Saint-François 14 Rue du Fort de Vaux 55100 VERDUN
M. JOSEPH Régis	15 Rue Derrière Saint-Paul 55840 THIERVILLE SUR MEUSE	06.45.49.02.07	Conseiller technique cynotechnique de la Sécurité Civile	55840 THIERVILLE SUR MEUSE 15 Rue Derrière Saint Paul Au domicile des particuliers
M. CHARPENTIER Ludovic	12 Rue Grande 55260 RAIVAL	03.29.45.81.54 ou 06.83.35.11.84	Brevet Professionnel "Educateur canin"	Au domicile des particuliers
M. NICLOUX Jean-Paul	La Chaumière 8 Route de Saint Mihiel 55260 RUPT DEVANT SAINT MIHIEL	03.29.75.09.56 ou 06.75.83.10.57	Certificat de capacité relatif à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques	55260 RUPT DEVANT SAINT MIHIEL 8 Route de Saint Mihiel "La Chaumière"
Melle MOIZY Murielle	3 Rue des Royaux 55290 RIBEAUCOURT	06.73.44.95.83	Brevet Professionnel "Educateur canin"	55290 RIBEAUCOURT Salle communale 3 Grande Rue Au domicile des particuliers
Mme VITIELLO Brigitte	20 Rue Basse 55400 GRIMAU COURT EN WOEVRE	03.29.88.39.69 ou 06.60.83.91.39	Brevet Professionnel "Educateur canin"	55400 GRIMAU COURT EN WOEVRE Salle des Fêtes Rue du Lavoir Au domicile des particuliers
Mme HUMBLOT Eléonore	14 Rue du Maroc 52410 CHAMOUILLEY	06.85.46.35.75	Brevet Professionnel "Educateur canin"	Au domicile des particuliers